

**Projet de délibération du 3 février 2021 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2019 de la Fondetec».**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

(transformé en résolution R-282 par le Conseil municipal  
lors de la séance du 27 avril 2021)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2019, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2019, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 20 juillet 2020 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).